



## L'Épiphanie

### AVIS PUBLIC

#### PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 341-20

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté, lors de la séance tenue le 16 décembre 2020, le Règlement numéro 341-20, intitulé « Règlement numéro 341-20 abrogeant le Règlement numéro 297-12-15 imposant une compensation à l'égard des immeubles situés dans le secteur du Domaine des Deux Lacs, afin d'assurer le financement des dépenses encourues pour le drainage et l'entretien des fossés situés dans ce domaine et en établissant les conditions d'administration ».

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 18 décembre 2020

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE